

POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DIRECTION des PROJETS ECONOMIQUES

Centre des Politiques partenariales et Donnees economiques

CONVENTION

<u>Cenon - Pôle des Métiers d'Art</u> <u>Etude de faisabilité 2010</u>

Entre:

- L'association Hauts de Garonne Développement, domiciliée C.I.F - Avenue Jean Alfonsea, 33270 - Floirac, représentée par son Président, M. Pierre Garmendia, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée générale du,

ΕT

La Communauté Urbaine de Bordeaux, domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Président, M. Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2010

Il est dit et convenu ce qui suit :

Préambule

L'association Hauts de Garonne Développement a proposé à la Communauté Urbaine de réaliser une étude de faisabilité d'un Pôle des Métiers d'Art sur la Commune de Cenon. Cette étude a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre des projets structurants du territoire communautaire et à renforcer des filières prioritaires en créant des emplois durables et de nouvelles compétences.

<u>ARTICLE 1</u>: <u>OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION</u>

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au financement de l'étude de faisabilité d'un Pôle des Métiers d'Art sur la commune de Cenon menée par l'association Hauts de Garonne Développement.

<u>ARTICLE 2</u>: <u>MONTANT DE LA PARTICIPAT</u>ION

Le budget prévisionnel de l'étude d'opportunité s'élevant à 42 762 € T.T.C, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention, d'un montant de 6 000 € à son financement.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur à l'assiette subventionnable de 42 762 € T.T.C, la subvention serait réduite au prorata de son coût réel. Cette réduction interviendra lors du règlement du solde de la subvention. L'assiette subventionnable est le montant des dépenses figurant au budget prévisionnel présenté par Hauts de Garonne Développement.

ARTICLE 3: MODALITES FINANCIERES

La présentation du montant définitif de l'étude par l'association Hauts de Garonne Développement devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel.

ARTICLE 4: CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association Hauts de Garonne Développement s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 5 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 4 800 €, après signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 1 200 €, à la réception des documents suivants :
- un compte rendu financier de l'action, conformément à l'arrêté du

Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, (voir annexe 1),

- une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet (voir annexe 1),
 - une information qualitative décrivant notamment la nature des actions entreprises, les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux,
 - une copie de l'étude,
 - la facture détaillée de l'étude,
- une copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics sollicités,

ARTICLE 6: DUREE DE LA CONVENTION

La convention prendra fin après l'exécution des formalités relatives au règlement du solde de la subvention.

ARTICLE 7: CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

FAIT A BORDEAUX. LE

Le Président de l'association,

Hauts de Garonne Développement

Pour le Président et par délégation Le Vice - Président de la Communauté Urbaine,

P. GARMENDIA

J-C BRON

ANNEXE 1 - Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois

suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%		
Charges directes affe			, 0	Ressources directes affectées à l'action					
60 Achat				70 Vente de produits finis,					
Prestations de services				prestations de services,					
Achats matières et fournitures				marchandises					
61 Services extérieurs									
Locations immobilières et mobilières				74 Subventions					
Entretien et réparation				Etat					
Asssurance				Région					
Documentation				Département					
Divers				Cub					
62 Autres services extérieurs				Communes					
Rémunérations intermédiaires et				Organismes sociaux					
honoraires				Fonds européens					
Publicité, publication				CNASEA (emplois aidés)					
Déplacements, missions				Autres aides, dons ou subventions					
Services bancaires, autres				affectées					
63 Impôts et taxes									
Impôts et taxes sur rémunération				75-Autres produits de gestion					
Autres impôts et taxes				courante					
64-Charges de personnel									
Rémunération des personnels				76 Produits financiers					
Charges sociales									
Autres charges de personnel				78 Reports					
65 Autres charges de gestion courante				Ressources non utilisées					
66 Charges financières				d'opérations antérieures					
67 Charges exceptionnelles									
68 Dotation aux amortissements									
Charges indirectes affectées à	l'action			Ressources indirectes affe	ectées à l	'action			
Charges fixes de fonctionnement									
Frais financiers									
Autres									
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS					
86 Emplois des contributions				87 Contributions volontaires en					
volontaires en nature				nature					
Secours en nature				Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et				Prestations en nature					
prestations				Dons en nature					

													1	
nnel bénévole														
AL								TOT	\L					
Annexe 1 au Quelles sont l'action et le	les	raiso	ns, le	es ex		_	s des	écarts	éventu	els entre	le bud	lget pi	révisionr	nel de
Quelles ont indiquant les et le compte	s crite	ères ı	utilisé	és po	ur la	ı répa								
Annexe 2 au Quelles ont é														
Quels sont le	es rés	ultats	s obto	enus	par	rapp	ort au	x objec	tifs ini	tiaux ?				
Je soussigné((e), (r	nom e	et préi	nom)										
			e) de l	l'asso	ociat	ion,								
représentant	t(e) lé	gai(e	,											
représentant certifie exact	` ,			tions	du p	orései	nt cor	npte re	ndu et o	de ses ann	exes			

Signature:

ANNEXE 2 - Les retombées économiques de la manifestation

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne l'organisation de manifestations (salons, congrès, festivals...).

Intitulé de la manifestation :
Nombre d'éditions (nombre de manifestations réalisées) :
Première année d'édition :
Date(s) de la manifestation :
Durée de la manifestation (nombre de jours) :
Fréquence de la manifestation (annuelle) :
Manifestation □ gratuite □ payante
Vente de produits et/ou services : □ oui □ non
Visiteurs, participants :
□ tout public □ professionnels
➤ Nombre de visiteurs, participants : Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années)
 ➢ Origine géographique des visiteurs, participants : Commune : Cub : Gironde : Aquitaine : National : International :
Exposants:
Nombre d'exposants :

Evolution du nombre d'exposants (rappel du nombre d'exposants sur les 3 dernières années)

 ➢ Origine géographique des exposants : Commune : Cub : Gironde : Aquitaine : National : International :
Stands:
➤ Nombre de stands Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)
➤ Nombre de m² de stands Evolution du nombre de m² de stands (rappel du nombre de m² sur les 3 dernières années).
Moyens humains:
Nombre d'emplois directs :
➤ Nombre d'emplois indirects :
Nombre de bénévoles :
Liste revue de presse et couverture médiatique :
Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes) :
L'intérêt économique de votre projet pour l'agglomération bordelaise :